

Nouveau programme UNIGE

Professeure-Egalité

1

Le CRD a accepté lors de sa séance du 27 janvier 2015 de mettre en place un programme *PAST-Egalité* (Professeure assistante tenure track Egalité) qui prend le relai du programme *Boursières d'excellence*. Après discussions avec la vice-rectrice, le Bureau de l'égalité et la Division des ressources humaines, ce projet a été élargi à un programme de passerelles *Professeure-Egalité*.

Types de postes

Il s'agit de postes passerelles de niveau professoral pour des chercheuses PAST, PAS, PO, voire professeures boursières ou non professeures, au moment de leur postulation. Les candidates sont nommées par appel au niveau du poste à repourvoir, soit PAS ou PO, selon les rapports de planification facultaires.

Ce programme permet d'appeler des chercheuses de l'Université de Genève ou d'autres institutions et de tous les domaines.

Financement

Le coût des postes est supporté par le Rectorat, soit intégralement, soit partiellement, moyennant un cofinancement de la faculté.

Les facultés reprennent entièrement le financement de ces postes, au plus tard, à l'issue de ces années passerelles. Le budget global réservé à ce programme permet d'engager environ 3 *Professeures-Egalité* par an.

Le programme devrait démarrer en 2015 et permettre, lorsqu'il sera à plein régime, le financement en parallèle de l'équivalent de neuf postes de PAST.

Durée

La durée maximale des financements individuels est de trois ans.

Procédure de sélection et de nomination des *Professeures-Egalité*

La procédure de nomination des *Professeures-Egalité* consiste en une procédure préalable de sélection aux fins de déterminer le financement temporaire, ou non, du poste par le biais du programme du Rectorat (ci-après a.), puis en une procédure ordinaire de nomination par appel au sein de la faculté (ci-après b.).

a. Procédure préalable de sélection :

Une procédure préalable de sélection a lieu deux fois par année, en principe. Le Rectorat annonce le nombre de postes qui peuvent être pris en charge et les délais de soumission des demandes par les facultés. Les facultés peuvent soumettre des demandes pour 1-2 postes dans chaque procédure.

Les décanats des facultés identifient un ou deux postes de professeur-e associé-e ou ordinaire à repourvoir, dans les 1 à 3 ans selon le rapport de planification. Ils proposent une femme de la relève avec un profil correspondant pour chaque poste. La demande de la faculté est acheminée via le Service égalité qui élabore un préavis à l'intention du Rectorat.

Le Rectorat décide de l'attribution des postes sur la base du préavis du Service égalité. Dans sa décision, le Rectorat privilégie les propositions émanant des facultés, sections ou unités, ayant un taux de professeures inférieur au taux moyen de l'université.

La décision du Rectorat est annoncée au décanat qui entame, pour les postes admis, une procédure régulière de nomination par appel de la candidate sélectionnée.

b. Procédure de nomination par appel :

La procédure de nomination par appel de la candidate pressentie est conduite de manière réglementaire par les instances facultaires et le Rectorat. Elle se termine par la nomination de la candidate pressentie ou par le refus de cette nomination.

Suivi

L'avancement du dossier, les évaluations périodiques, le suivi de l'intégration de la *Professeure-Egalité* dans la faculté, ainsi que les évaluations sont assurés par les décanats. Les décanats adressent un rapport annuel détaillé, à la suite d'un entretien faisant le point sur la situation et les objectifs atteints, au Service égalité, avec copie au Rectorat.

Pendant la période passerelle et à la fin de celle-ci, la *Professeure-Egalité* est soumise aux évaluations ordinaires selon le Règlement sur le personnel (R-pers).

Une évaluation négative et la décision, par la faculté ou par la professeure-Egalité, de terminer les rapports de services mettent fin également au financement du poste.

Les financements passerelle ne doivent pas dépasser 3 ans ; de ce fait, la décision sur la nomination à un poste de professeure associée ou ordinaire doit intervenir à cette échéance.

Le Service égalité est en charge de l'organisation, de la coordination, de la gestion financière et de l'évaluation du programme *Professeure-Egalité* en collaboration avec le Rectorat.

Tableau récapitulatif

Candidate		Poste à repourvoir dans les 1-3 ans	Durée
fonction actuelle	provenance		
PAST ; PAS ; PO ; professeure boursière ; non-professeure	externe	PAS ; PO	1-3 ans
	interne		

Genève, le 13.07.2015

Rectorat / Service égalité